

SATIGNY SECURITY RUN

EPREUVE LOcale – DU SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2010

REGLEMENT PARTICULIER

Programme provisoire :

Tout concurrent aura un minimum de 5 départs.

Samedi 4 septembre	10h à 12h	contrôles techniques officiels
Samedi 4 septembre	13h à 17h	contrôles techniques officiels
Samedi 4 septembre	14h à 17h	essais officiels libres chronométrés
Dimanche 5 septembre	8h	début de la manifestation
Dimanche 5 septembre	17h	remise des prix
Pas d'essai libre le dimanche		

Art 1. Généralités

- 1.1 ACS – Section Genève organise le 6^{ème} Satigny Security Run les 4 et 5 septembre 2010
- 1.2 Approuvé par la CSN de L'ASS sous le Visa L-10103
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif de l'ASS

Art 2. Comité d'organisation, secrétariat, officiels

2.1 Président du comité d'organisation :

René Desbaillets, Moulin-Fabry 3 – 1242 Chouilly 079 213.98.15

2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante :

Automobile Club de Suisse – Section de Genève
Clos de la Fonderie 19 – Case postale 1205 - 1227 Carouge

2.3 Directeur de course : Florian Vetsch 079 624 69 19

Directeur de course adjoint : Julien Monnay

Secrétaire de l'épreuve : Catherine Guillaume-Gentil

Commissaire sportif : Daniel Lenglet

Commissaire technique : Willy Rapin

Chronométrage/informatique : Nitro Drag Italy

Chefs de piste : Marc Steinegger, Yves Duchêne

Art 3. Bases de l'épreuve

3.1 L'épreuve sera disputée en conformité avec le règlement de la CSN pour les épreuves LOcales.

Art 4. Parcours

4.1 Le parcours représente une ligne droite de 1km pour 400m de course.

Art 5. Véhicules admis

5.1 Seuls sont admis à participer les véhicules officiellement immatriculés. Selon règlement CSN pour les épreuves LOC. Pour tout autre types d'immatriculations, veuillez contacter les organisateurs. Les concurrents seront intégrés dans les catégories ci-dessous à l'issue de la 1^{ère} manche d'essais chronométrés.

STREET RUN

- A = 12 sec
- B = 13 sec
- C = 14 sec
- D = 15 sec
- E = 16 sec

5.2 Pneu slicks autorisés

5.3 Echappement libre interdit

Art 6. Concurrents et conducteurs admis

6.1 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence LOC annuelle/journalière ; ou d'une licence ASS de degré supérieur. La licence LOC journalière est établie par l'organisateur.

6.2 Casque obligatoire

6.3 Ceinture obligatoire

6.4 Port obligatoire de vêtements longs (manches et pantalons) et de chaussures fermées pour tous les pilotes. Short, débardeur, jambes ou torse nus interdits à un pilote. Vêtements en nylon ou de type nylon. Les étoffes entièrement synthétiques sont strictement interdites.

6.5 Arceau de sécurité obligatoire sur toutes les voitures (y compris les T-tops) qui effectuent un run en moins de 11.49 sec sur les voitures décapotables qui effectuent un run en moins de 13,49 sec et sur tous les véhicules de type buggy.

6.6 Les enjoliveurs de roues doivent être enlevés.

6.7 Attention : toutes infractions commises à la loi sur la circulation routière avant le run, éliminera d'office le candidat inscrit et ceci sans remboursement.

Art 7. Demandes d'engagement et inscriptions

7.1 Les inscriptions sont à transmettre au moyen du bulletin d'inscription officiel, à l'adresse suivante :

AUTOMOBILE CLUB DE SUISSE – Section Genève
Clos de la Fonderie 19 - Case postale 1205
1227 Carouge

7.2 Le nombre maximum de participants admis est fixé à 120.

Art 8. Droit d'engagement

8.1 **Les droits d'engagement sont fixés à CHF 90.- jusqu'au 31 juillet 2010 date du timbre postal. Passé cette date, dans la mesure des places disponibles les droits d'engagement seront fixés à CHF 140.-.** Le montant est à verser sur le compte CCP 12-277-8. En plus une licence LOC de CHF 30.- le cas échéant (à payer sur place).

8.2 Sans une réponse négative des organisateurs toute engagement est accepté.

Art 9. Essais

9.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur

Art 10. Course

1. PRE-GRILLE
2. ZONE BURNOUT (Burnout à effectuer pour chauffer les pneus slicks uniquement)
3. DEPART

1. Avancer lentement afin d'allumer avec le pneu avant la 1^{ère} lampe située en haut de l'arbre de Noël du côté de votre piste en coupant le faisceau de la première cellule.
2. avancer très lentement (environ 30cm) avec le pneu avant pour allumer la 2^{ème} lampe située en haut de l'arbre de Noël du côté de votre piste en coupant le faisceau de la deuxième cellule
3. sitôt la 2^{ème} lampe allumée, ne plus avancer, le starter va alors enclencher la procédure de départ. Préparez-vous à voir les lampes de couleur orange s'allumer et s'éteindre par intervalles d'une demi-seconde jusqu'à ce que la lampe verte vous autorise à démarrer, mais lisez bien le point 4 qui explique exactement quand démarrer et surtout l'importance d'un excellent « temps de réaction ».
4. la lampe verte indique le départ (l'écart lorsque la dernière ampoule orange s'éteint et que l'ampoule verte s'allume et de 0,500 sec. ce qui veut dire que si vous démarrez à ce moment précis, votre « temps de réaction » sera parfait, mais si vous partez à 0.499 sec. votre départ sera considéré comme anticipé, et l'ampoule rouge s'allumera et vous serez éliminé. La lumière verte donne l'autorisation de départ, le chronomètre commence dès que le véhicule à démarré et s'arrête sitôt que vous passez devant la cellule d'arrivée. Le vainqueur de la manche n'est pas forcément le plus rapide car le « temps de réaction » compte dans le calcul du temps total soit :

	PISTE A	PISTE B
Temps effectué	13,800	13,600
Temps de réaction	0,501	0,720
	-----	-----
Temps total	14,301	14,320

PISTE A VAINQUEUR

Art 11. Classement

11.1 Le classement sera établi selon l'article 10 du règlement, puis pour les finales, les 8 meilleurs de chaque catégorie courront en éliminatoire direct jusqu'à la finale.

Art 12. Réclamation

12.1 Les réclamations contre la répartition des véhicules en catégories et classes, ainsi que contre leur conformité avec les règlements doivent être remises par écrit au directeur de course au plus tard 30 minutes avant le départ de la catégorie resp. de la classe en question.

12.2 Les réclamations collectives, de même que celles contre l'organisation ou des constatations du chronométrage ou des décisions de juges de faits ne sont pas admises. Toute objection contre le classement sera transmise au directeur de course dans les 20 minutes suivant l'affichage du classement.

12.3 La caution de réclamation est fixée à CHF 450.- (en espèces). Elle ne sera remboursée qu si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le commissaire de sportif.

Art 13 Prix et Coupes

13.3 Les prix et coupes aux demi-finalistes (4 par catégorie).

Art 14 Remise des prix

La remise des prix aura lieu env. 60 minutes après l'affichage des résultats officiels